



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N^{OS} LAS-0130 ET 2030-LAS-60

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 9 décembre 2019, les règlements suivants :

- LAS-0130 Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020.
- 2030-LAS-60 Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique pour modifier le stationnement exclusif aux résidents de certains secteurs, afin d'y ajouter une partie de secteur de la rue Jean-Chevalier.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau et ils sont également disponibles sur le site Internet de la Ville de Montréal dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca, en cliquant sur « Règlements municipaux ».

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 16 décembre 2019.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAWS NOS. LAS-0130 AND 2030-LAS-60

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on December 9, 2019, the following by-laws:

- LAS-0130 By-law imposing a service tax for fiscal year 2020.
- 2030-LAS-60 By-law amending By-law 2030 respecting traffic and public safety to modify the exclusive parking for residents of certain sectors, in order to add a portion of the area of Jean-Chevalier Street.

These By-laws may be obtained at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours and are also available on the Ville de Montréal website at the following address: ville.montreal.qc.ca, by clicking on "Search for by-laws".

These By-laws take effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on December 16, 2019.

Nathalie Hadida
Secretary of the Borough